

LA COOPÉRATION CULTURELLE, SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE ENTRE LA TUNISIE ET LA FRANCE : ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES

• Nous croyons de toute notre foi sincère et indéfectible en la nécessité de la coopération dans ses manifestations les plus fécondes et ses concepts les plus nobles, à l'utilité du dialogue entre les cultures, à la générosité du combat pour la compréhension entre les hommes et la fraternité du genre humain ».

Mohammed MZALI,
« *Al-fikr* », février 1971.

Placée au carrefour du monde arabo-islamique, de l'Afrique et de la Méditerranée occidentale, la Tunisie entretient avec la France des relations étroites qui s'enracinent dans une longue histoire partagée : le deuxième souverain de la dynastie Hafside concluait un traité avec Philippe Le Hardi, il y a plus de 700 ans et notre première représentation consulaire à Tunis remonte à près de quatre siècles.

La France est aujourd'hui, dans la plupart des domaines, un partenaire de premier plan pour la Tunisie : au plan commercial, la France est son principal fournisseur et son deuxième client, la Chambre de Commerce et de l'Industrie franco-tunisienne jouant un rôle important dans l'expansion du négoce entre les deux pays. La Tunisie bénéficie de la part de la France du montant d'aide par habitant le plus élevé du monde, l'aide publique atteignait 210 millions de francs en 1980, auxquels s'ajoutent des crédits privés, portant le volume de la contribution financière globale à plus de 500 millions de francs. Une coopération est également à l'œuvre dans le domaine industriel, comme en témoignent à la fois les actions de promotion des investissements dans le secteur des industries d'exportation, et les accords du type de celui qui a été récemment conclu entre Renault Véhicules Industriels et la Société Tunisienne d'Industrie Automobile. Sur le plan militaire la France participe aux efforts d'équipement de l'armée tunisienne, à la formation de ses cadres et de ses médecins. Ayant effectué en Tunisie sa première visite officielle dans le monde arabe et en Afrique, M. Claude Cheysson s'est porté au mois de juillet dernier garant de la « continuité » des relations franco-tunisiennes.

La solidarité des rapports entre les deux pays se manifeste également par des liens culturels étroits – notamment dans le domaine linguistique – et par d'importants courants d'échanges humains : 185 000 Tunisiens ont émigré en France et la nationalité française est la plus représentée parmi les nombreux

touristes visitant chaque année la Tunisie (30 % des 1 355 000 entrées de 1979). Une politique de coopération culturelle a été mise en œuvre à l'issue des 75 années de protectorat, coopération qui s'est révélée particulièrement précieuse comme l'atteste le souci des deux gouvernements de la soustraire aux aléas de la décolonisation, ainsi la crise de Bizerte et la reprise des terres des colons, qui avaient eu pour conséquence d'interrompre l'aide financière et de suspendre la convention commerciale et tarifaire, n'ont pas réellement affecté les relations culturelles. La permanence des liens culturels avec un pays qui a tracé, semble-t-il, une bissectrice, pour reprendre l'expression de Jacques Berque, entre l'héritage islamique et l'héritage latin, entre le monde arabe et l'Occident, n'exclut pas cependant les mutations d'une coopération en prise sur les évolutions du monde moderne.

La coopération culturelle, scientifique et technique franco-tunisienne qui recouvre des actions nombreuses et diversifiées a enregistré en 25 ans d'importantes transformations et de nouvelles orientations. Les résultats positifs d'une coopération dont l'exemplarité est souvent évoquée n'exclut pas la persistance d'un certain nombre de problèmes. De nouvelles perspectives s'offrent aujourd'hui qui vont dans le sens d'une adaptation aux mutations en cours et d'un dépassement des difficultés existantes, contribuant de la sorte à l'avènement d'un authentique dialogue entre les cultures.

I. - UNE COOPÉRATION DE GRANDE AMPLÉUR

La Tunisie est l'un des principaux partenaires de la France sur le plan des relations culturelles, scientifiques et techniques. Cette place de choix peut s'apprécier en termes budgétaires; pour l'année 1981 le ministère des Relations extérieures aura consacré au total plus de 148 millions de francs à ce pays, ce qui le situe néanmoins après le Maroc (347 millions de francs) et l'Algérie (319 millions de francs). La politique de coopération menée dans ce domaine est incomparable, les autres pays ne fournissant que des aides ponctuelles: si l'on se réfère par exemple à la coopération en personnel, le concours massif apporté par l'Union Soviétique à l'Ecole nationale des ingénieurs de Tunis et l'envoi par la Roumanie d'une cinquantaine d'enseignants de disciplines scientifiques et techniques dans les lycées tunisiens apparaissent relativement peu importants au regard des 938 enseignants français qui étaient en poste en Tunisie au 30 juin 1981. Les enseignants de notre pays détachés auprès des 20 facultés, écoles et instituts d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'Education Nationale, représentaient à eux seuls en 1980 près de la moitié du personnel d'origine étrangère, soit 12 % environ de l'ensemble du corps enseignant de ces établissements. L'aide multilatérale mise en œuvre dans le cadre du PNUD, d'un montant de 15 millions de dollars sur la période 1977-1981, s'exerce essentiellement dans le secteur agricole et ne comprend aucun programme d'envergure dans le secteur de l'éducation. En matière de formation

professionnelle, la contribution fournie à l'Ecole des postes et télécommunications ainsi qu'aux Ecoles de contrôle de la circulation aérienne mérite d'être soulignée. Une trentaine d'experts français participent d'ailleurs à plein temps aux actions de coopération multilatérale, principalement pour le compte de la FAO, de l'OIT et de l'UTT.

Globalement importante, la coopération culturelle est également très diversifiée. La mission d'enseignement français avec ses 380 enseignants, diffuse les programmes scolaires français et la culture française à plus de 5 000 élèves répartis dans 4 lycées, 1 CES et 17 écoles. Ce dispositif de scolarisation, placé sous l'autorité du Conseiller culturel de l'Ambassade de France, fournit un appoint non négligeable à l'enseignement national puisqu'il s'adresse à des élèves dont plus de 40 % sont de nationalité tunisienne et près de 20 % bi-nationaux.

L'essentiel de l'apport français dans le domaine de l'enseignement est constitué par les 260 coopérants travaillant dans les lycées tunisiens (dont une quinzaine dans les lycées agricoles, et surtout les 290 enseignants du supérieur qui se répartissent entre les principales filières dans les proportions suivantes :

Sciences et techniques	58,5 %
Agriculture et pêche	21,5 %
Médecine, pharmacie	9,5 %
Lettres	5 %
Sciences économiques, gestion, informatique	2,5 %
Architecture et urbanisme	2,5 %
Divers	0,5 %

Il existe également une coopération pédagogique avec la Direction de l'enseignement du premier degré. Une quarantaine de professeurs français sont détachés, en particulier auprès du Centre national de formation continue des instituteurs et des inspecteurs de l'enseignement primaire. Enfin, le Centre audiovisuel organise des cours de français suivis par plus de 400 adultes, tunisiens pour la plus grande part, et offre aux enseignants français une formation à l'utilisation technique et pédagogique des moyens audio-visuels. Les actions de coopération technique mises en œuvre avec le concours de 143 experts français (au 30.6.1981) concernent principalement le secteur de la santé publique, de la recherche agronomique, de la formation administrative, de l'informatique et de la statistique, ainsi que les ministères de l'Economie, de l'Equipement et des Transports. En plus du personnel en poste en Tunisie, de nombreuses missions d'expertise et d'enseignement de courte durée, de l'ordre du millier, sont effectuées chaque année. A côté de cette coopération humaine, la Tunisie et la France entreprennent en commun la réalisation et le développement de projets d'infrastructure de l'enseignement et de la formation professionnelle. C'est ainsi que la France a participé à l'installation et à l'équipement du collège pilote de Sfax, de l'ENSET de Tunis, plus récemment de la faculté

des sciences de Monastir. Des bourses d'études en France sont accordées pour des doctorats de 3^e cycle à vocation scientifique (556 en 1980) et des compléments de formation sont traditionnellement donnés en France à des stagiaires tunisiens envoyés par les divers administrations et organismes publics tunisiens. Les établissements d'enseignement supérieur français accueillent en 1979-1980 8 600 étudiants tunisiens, soit 8 % environ du total d'étudiants étrangers en France (la Tunisie se classant au 3^e rang après le Maroc et l'Algérie). Une importante documentation est envoyée aux établissements d'enseignement (intervention chiffrée à 200 000 F pour le primaire et le secondaire, 400 000 F pour la coopération universitaire, scientifique et technique en 1981), le total en valeur des exportations commerciales de livres français vers la Tunisie étant de l'ordre de 10 millions de francs.

Pour les seuls crédits gérés par le Service sciences, techniques, développement de la direction des relations culturelles, la répartition des différents moyens pour l'année 1981 est la suivante :

- personnel : 48,5 %
- autres moyens : 51,5 % dont :
 - bourses d'étude : 45 %
 - bourses de stage : 15 %
 - missions et invitations : 15 %
 - gros équipement et matériel d'accompagnement : 23 %
 - documentation : 2 %.

La coopération franco-tunisienne s'exerce également dans le domaine de l'audio-visuel. La Tunisie est l'un des principaux récipiendaires de programmes télévisés envoyés à un tarif préférentiel et de programmes radio-diffusés, envoyés gratuitement. La Tunisie reçoit les programmes français de télévision par le satellite OTS et exerce son choix dans la grille des émissions des trois chaînes dans la limite de 700 heures annuelles. De surcroît, la télévision tunisienne reçoit de l'INA des émissions enregistrées sur bande (150 heures en 1980). Le volume de diffusion a été environ de 480 heures, cette même année, constituant la plus grande part des 40 % de temps d'antenne consacré à la présentation d'émissions en langue française. La chaîne Radio-Tunis Internationale a reçu en 1980 865 heures d'émissions reprises des chaînes françaises auxquelles se sont ajoutés des programmes spécifiques pour 50 heures environ (Paris Arts et Lettres, chansons et rythmes de France...) et 86 heures de cours de la Sorbonne. Le volume des programmes radio et télévision fournis à la RTT n'a enregistré que de faibles modifications depuis plusieurs années. La coopération dans ce domaine qui fut l'objet d'un accord particulier en 1967 comprend également un concours d'expert français à la maintenance des équipements et la formation de techniciens en électronique sous forme de missions d'enseignement ou de stages en France. La Tunisie et la France collaborent depuis quelques années à la réalisation de programmes et en 1975 a commencé la diffusion régulière sur la troisième chaîne française (« Mosaïque ») d'émissions de la télévision tunisienne cofinancées par les deux pays.

De nombreuses manifestations artistiques, dans le domaine théâtral, musical et cinématographique, des expositions d'art plastique sont organisées

en Tunisie par le Service culturel de l'Ambassade de France, en liaison avec le Comité culturel national. La France collabore à l'action internationale de mise en valeur du site archéologique de Carthage et poursuit des travaux de fouilles et de recherches notamment à Byrsa (punique et romain), à Sabra (musulman) et à Bulla Regia (romain). La coopération scientifique entre les deux pays s'exerce dans d'autres domaines, tels la recherche médicale (épidémiologie du diabète, hypertension artérielle...) ou biologique (biologie des plantes utiles). Des projets d'équipement ont également été mis en œuvre (par exemple au laboratoire de microscopie électronique de la Faculté des sciences). La Tunisie est de surcroît le troisième pays au monde (après le Brésil et le Mexique) à avoir conclu un accord général de coopération scientifique avec le CNRS qui dispose d'une antenne à Tunis.

Ces diverses actions de coopération sont conduites dans un cadre juridique contractuel. La coopération culturelle, scientifique et technique est régie par une convention, signée à Tunis le 3 mars 1973 entre les gouvernements des deux républiques, qui en fixe les principales orientations. Cette convention, établie pour une durée de cinq ans, et prorogée en 1978, est assortie d'un protocole financier et d'annexes relatives à la situation des agents civils et des volontaires du service national mis à la disposition du gouvernement tunisien. Le régime juridique des coopérants comporte des conditions qui instituent notamment la dépendance de l'enseignant ou de l'expert vis-à-vis de son employeur et l'obligation de discrétion du personnel expatrié; en contrepartie est accordé un ensemble de garanties matérielles et morales relativement protectrices. Les coopérants bénéficient d'un salaire majoré de 80 % et des avantages familiaux du régime français affectés du même coefficient 1,8. Le montant de la contribution française au traitement des coopérants varie selon la nature des tâches exercées : 50 % pour les enseignants du supérieur et ceux affectés à la formation pédagogique, un tiers pour les experts de coopération technique et les enseignants du secondaire exerçant dans des disciplines prioritaires (français, disciplines scientifiques et techniques), les rémunérations des enseignants des autres disciplines étant intégralement à la charge de la Tunisie.

Ces dispositions contractuelles valent surtout par l'esprit qui anime la politique de coopération et la volonté qui la sous-tend. Le désir de coopérer dans un esprit de compréhension et d'efficacité se manifeste en particulier dans l'intensité des relations intergouvernementales, les fréquentes visites que se rendent les responsables des deux pays, la qualité des contacts entre tous ceux qui sont parties prenantes des actions entreprises.

L'enseignement du français dans le cycle primaire, l'importance de l'enseignement en français dans le secondaire et le supérieur, la diffusion des programmes en français à la radio et à la télévision, la place occupée par la presse d'expression française et les livres rédigés en français en Tunisie ou importés en France, le nombre de films français ou parlant français présentés dans les salles de spectacle contribuent à faire du français une « langue-bis », à la fois instrument d'ouverture sur la science et la technique moderne et moyen de communication avec des groupes humains porteurs d'une autre culture. La Tunisie participe d'ailleurs activement aux principales organisations de la

francophonie : Agence de coopération culturelle et technique, Association des universités partiellement ou entièrement de langue française, Institut international de droit d'expression française...

II. - UNE COOPÉRATION ÉVOLUTIVE ET DYNAMIQUE

A la fois d'une grande richesse et d'une grande diversité la coopération franco-tunisienne n'est pas restée figée depuis 1956, elle s'est assez largement transformée, évoluant à la fois dans ses objectifs, ses secteurs d'orientation et ses méthodes.

La coopération de substitution a progressivement laissé la place à une coopération axée sur la formation des formateurs et l'assistance technique s'est réduite au profit d'une coopération plus adaptée aux impératifs du développement économique. Dès le lendemain de l'Indépendance, l'élite politique qui venait de mener à bien le processus de reconquête de la souveraineté nationale accorda une attention particulière à la question de l'enseignement qui fit l'objet en 1958 d'une réforme générale visant à l'extension et à la démocratisation de la scolarisation ainsi qu'à l'unification et à la renationalisation du système éducatif. Le souci de promouvoir la langue arabe est allé de pair avec une officialisation du bilinguisme et de la double culture, compte tenu du rôle joué par le français comme langue véhiculaire, notamment dans l'enseignement des sciences, et comme langue d'ouverture sur le monde occidental. En l'absence d'un nombre suffisant de cadres nationaux, le jeune Etat fit appel massivement à l'aide française en personnel. En 1960 les coopérants étaient ainsi plus de 1 000 dans l'enseignement primaire, représentant un peu plus de 15 % des effectifs, près de 400 dans le secondaire soit 20 % du total des enseignants et une cinquantaine dans le supérieur, qui ne comptait qu'une centaine d'enseignants au total. Dix ans plus tard, l'enseignement primaire avait été complètement tunisien alors que les professeurs du secondaire étaient près de 2 800 et que 200 enseignants français travaillaient dans le supérieur. Le processus de tunisification s'est amplifié à partir de 1977, date à laquelle les autorités tunisiennes ont annoncé leur volonté d'appliquer un plan de relève quadriennal dans le secondaire. De 1977 à 1980 les effectifs dans l'enseignement secondaire ont diminué de près de 85 %. Cette diminution, quoique de moins grande ampleur dans les matières jugées prioritaires a néanmoins été très sensible comme l'atteste la baisse de 54 % des effectifs en mathématique, enregistrée durant cette même période. La tunisification du corps professoral est également en œuvre dans le supérieur, elle est beaucoup moins rapide et affecte principalement les disciplines littéraires. Cette évolution s'explique à la fois par l'intégration des nouveaux diplômés tunisiens dans le secteur de l'enseignement et par le souci de réaliser des économies budgétaires. Ainsi, à la période de coopération intensive et prioritaire de substitution dans l'enseignement a progressivement succédé une autre phase de coopération privilégiant la forma-

tion de spécialistes et de formateurs, ainsi que la collaboration avec les directions d'enseignement, et les organismes nationaux de formation, de recherche et de production pédagogique (écoles normales, institut des sciences de l'éducation, centre de formation permanente du personnel enseignant, centres régionaux de documentation pédagogique). Des experts français interviennent aux côtés des cadres tunisiens pour animer des séminaires à vocation précise; parallèlement, de nombreux responsables et animateurs tunisiens sont invités à des stages, à des rencontres et des visites d'établissements de même type en France.

La coopération dans le domaine de l'enseignement est également appelée à se modifier, compte tenu de l'extension récente des mesures d'arabisation. Inscrit dès l'Indépendance comme un élément important dans le processus d'accomplissement de l'authenticité nationale, l'arabisation au plan linguistique est longtemps restée un principe quasi-unanimement revendiqué mais différé dans son application. L'usage de la langue française, en effet, pouvait aider au développement de la Tunisie en lui permettant de s'intégrer plus profondément aux progrès scientifiques et techniques, alors que la langue arabe, déterminée par le Coran et la tradition théologique médiévale, réclamait des innovations lexicales et syntaxiques en l'absence desquelles une arabisation globale et rapide risquait de se solder par une régression. La tentative d'arabisation de l'enseignement secondaire, conduite dans le cadre de la réforme de 1958, sans liaison suffisante ni avec le primaire, ni avec le supérieur, fut très vite abandonnée. L'arabe demeurait la langue unique d'enseignement seulement les deux premières années du primaire. Depuis 1975, un nouveau processus d'arabisation a été engagé simultanément dans les trois ordres d'enseignement: dans le supérieur, l'enseignement de la philosophie et de la sociologie a été partiellement arabisé, les programmes d'histoire et de géographie maghrébines, de sciences politiques et de droit tunisien ont également été arabisés; dans le secondaire une arabisation totale de l'enseignement de la philosophie a été réalisée à la rentrée 1976, l'arabisation étant mise en œuvre progressivement pour l'enseignement de l'histoire et de la géographie; enfin les trois premières années du cycle primaire ont été intégralement arabisées, le français étant enseigné dans les trois dernières années du cycle afin d'être utilisé ultérieurement comme langue véhiculaire dans les disciplines scientifiques. Cette réforme des programmes de l'éducation nationale qui est allée de pair avec un développement des manifestations culturelles tendant à la promotion de la langue arabe et avec une extension de l'arabisation dans l'administration, pose le problème de l'avenir de la langue française dans le pays et appelle donc de nouvelles adaptations de la politique de coopération.

La coopération technique a également subi de profondes transformations. Durant les années qui suivirent l'indépendance, la coopération technique consista surtout en un simple maintien des fonctionnaires et des cadres français dont le nouvel Etat avait encore besoin. Aux 784 experts en poste en Tunisie en 1957 venaient s'ajouter, dans le cadre du programme d'aide aux investissements, des dons de matériel en raison de l'étréitesse des moyens financiers dont disposait la Tunisie. La formation progressive des cadres tunisiens, conduite

avec l'aide de la France a permis d'achever presque complètement la tunisification de l'administration et du secteur public et para-public. Au total l'effectif des coopérants techniques a diminué de près de 80 % en 15 ans, cependant que les autorités françaises s'orientaient vers une réduction de l'aide en matériel. Cette évolution a trouvé son point d'aboutissement en 1972 avec une circulaire du premier ministre tunisien qui posait le principe de l'arrêt du recrutement des coopérants techniques avec une exception toutefois en faveur de l'enseignement professionnel, de la recherche et de la santé publique. A l'intérieur de ces secteurs eux-mêmes, les recrutements étaient limités strictement aux qualifications pour lesquelles la tunisification intégrale n'était pas encore possible. Ce « désengagement » français des secteurs et des qualifications dans lesquels la Tunisie accédait à l'autosuffisance, a permis aux partenaires d'accentuer leur effort de coopération dans les secteurs de pointe.

Dans le domaine de l'administration, des relations étroites ont été établies entre l'Ecole nationale tunisienne d'administration et l'Institut international d'administration publique. De plus, des programmes de formation et de perfectionnement sont organisés au profit des fonctionnaires des grands corps de l'Etat, des ministères des Finances et de l'Intérieur. En agriculture, la relève a été particulièrement rapide. En 1973, une cinquantaine de coopérants exerçaient encore des tâches de substitution dans les services administratifs, tous ont aujourd'hui été remplacés par des fonctionnaires tunisiens, la coopération s'exerçant désormais essentiellement dans le secteur de l'enseignement et de la recherche. Une coopération étroite a été établie avec l'Institut national de la recherche agronomique tunisien pour la réalisation de recherches appliquées et un appui appréciable est apporté aux instituts de formation d'ingénieurs et de techniciens dans les secteurs de l'Agronomie et de la Médecine vétérinaire. Dans le domaine de la Santé publique, les facultés de Médecine de Tunis, Sousse et Sfax bénéficient toujours d'un important concours de la part de la France, mais la tendance est au retrait des coopérants sur contrat de longue durée au profit de missions de courte durée. Dans le cadre de l'assistance hospitalière, la France continue à mettre à la disposition du ministère de la Santé une trentaine de médecins civils, spécialistes pour la plupart et des internes, volontaires du Service national, servant sous la responsabilité de chefs de service tunisiens (65 au 30 juin 1981) mais leur nombre tend à diminuer. Enfin, des liens particuliers unissent les instituts spécialisés tunisiens et français : l'Institut Gustave Roussy de Villejuif et l'Institut Salah Azaïz de Tunis coopèrent en matière de carcinologie, les instituts Pasteur de Tunis et de Paris dispensent en collaboration un enseignement post-universitaire d'immunologie, sanctionné par un certificat d'études spéciales qui s'adresse principalement à des candidats maghrébins et africains francophones.

La coopération scientifique qui s'est exercée depuis plusieurs années dans le cadre d'une quinzaine de programmes de recherches spécifiques consacre la nouvelle phase des relations franco-tunisiennes, leur conférant pour reprendre une expression mentionnée dans le journal *l'Action* en date du 30 janvier 1975, « leur titre de noblesse et de maturité ». Menées en collaboration par des experts tunisiens et français, ces recherches scientifiques de pointe sont mar-

quées par un esprit de réciprocité et débouchent sur des échanges de connaissances et d'expériences présentant un intérêt commun aux deux pays.

Le domaine des échanges culturels a également suivi cette voie d'une véritable coopération à double sens. Jusqu'au début des années 1970, la « balance culturelle » entre les deux pays était particulièrement déséquilibrée, tandis que les manifestations culturelles tunisiennes en France revêtaient un caractère tout à fait exceptionnel. Depuis 1975, des orchestres, des ballets folkloriques, des peintres ont été accueillis en France, des troupes de théâtre ont présenté des pièces en français ou en arabe, des films tunisiens ont été projetés dans les salles françaises, des intellectuels tunisiens sont venus, plus nombreux qu'autrefois, donner des conférences ou participer à des colloques et des séminaires en France. Parallèlement à ce développement de la diffusion des manifestations tunisiennes en France, la Tunisie a continué d'accueillir des spectacles français très diversifiés, notamment dans le cadre des festivals organisés chaque année à Carthage, Dougga et Hammamet. Cette évolution dans la conception de la coopération culturelle, scientifique et technique s'est accompagnée d'une transformation des méthodes de cette coopération dans le sens d'une meilleure planification, d'une concertation systématique et d'une plus grande efficacité.

Jusqu'en 1968, la politique de coopération est restée relativement improvisée; en l'absence de consultation politique régulière consacrée spécifiquement aux actions de coopération culturelle, celles-ci étaient menées par les deux partenaires de manière empirique sans réelle planification à moyen terme. Depuis cette date, une commission mixte réunit annuellement les responsables français de la politique de coopération et leurs homologues tunisiens, alternativement dans chacune des deux capitales. Cette commission, dont la 14^e session s'est tenue à Paris en novembre 1981, a pour charge de définir les grandes orientations, d'examiner les projets qui lui sont présentés et de déterminer les principales modalités du programme de coopération de l'année suivante. Cette commission est en général précédée d'un certain nombre de réunions bipartites d'experts chargés, dans certains domaines spécialisés, et notamment celui de la recherche scientifique, d'émettre des avis et d'établir des ordres de priorité susceptibles d'éclairer la commission mixte dans ses choix. De plus, une grande commission a été instituée, par la déclaration commune franco-tunisienne effectuée à l'issue d'une visite officielle du Président Bourguiba durant l'été 1972, en vue d'approfondir les relations entre les deux pays. Par ailleurs, la politique de coopération menée dans certains secteurs (radio-télévision, archéologie...) est organisée par des commissions spécifiques. Il existe en outre des commissions mixtes de recrutement du personnel en coopération et une commission chargée d'orienter la politique d'attribution des bourses. Enfin, les services de chacune des ambassades entretiennent avec les autorités de l'autre pays un dialogue permanent.

Depuis une dizaine d'années le Service culturel et de coopération français en Tunisie, plus connu sous l'indicatif 87, a la responsabilité de l'élaboration d'une grande partie de son programme dans les limites d'une enveloppe budgétaire dont le montant est fixé par la Direction générale de la coopération

culturelle, scientifique et technique, compte tenu des décisions prises lors des commissions mixtes et dans le respect des priorités arrêtées par les autorités tunisiennes. Cette décentralisation des décisions dans le cadre du budget de programme assure une meilleure cohérence à l'action de coopération dans la mesure où toutes les opérations entreprises sont regroupées au sein de programmes négociés et contrôlables. Elle permet notamment de favoriser la mise en œuvre de projets de coopération intégrés, caractérisés par l'existence d'objectifs précis arrêtés en commun avec les responsables sur un nombre plus limité d'opérations qui exigent à la fois une haute qualification des intervenants et une action suivie dans un cadre pluriannuel.

Cette nouvelle forme de coopération, en prenant progressivement la relève de la coopération de substitution sert de pont entre une coopération de type conventionnel et une collaboration beaucoup plus ouverte. Les nombreux accords inter-universitaires signés depuis quelques années constituent une bonne illustration, dans le domaine de la formation, de la place croissante des programmes intégrés de coopération. Ainsi, plutôt que d'allouer au partenaire tunisien des contingents d'enseignants, de missions, de matériels, de bourses d'études et de stages, dont l'utilisation se ferait au coup par coup, au gré des besoins émis par le ministère compétent, la coopération franco-tunisienne dans l'enseignement supérieur s'est orientée vers la définition d'opérations précises mises en œuvre par des établissements ayant une vocation commune dans chacun des deux pays. Ces conventions, assorties d'un ensemble de moyens d'intervention permettent, dans une structure souple, un mouvement de communication et d'échange inscrit dans une certaine continuité. Des conventions de ce type ont été passées dans les principales filières de l'enseignement supérieur, citons entre autres accords ceux qui existent entre la Faculté des sciences de Tunis et l'Université de Paris VI, l'Ecole nationale des ingénieurs de Tunis et l'Institut national polytechnique de Grenoble, entre les ENS de Tunis et de Saint-Cloud, entre la Faculté des lettres de Tunis et l'Université de Clermont, l'IHEC de Carthage et le Centre d'enseignement supérieur des affaires ou encore entre l'Institut supérieur de gestion et l'Université de Nice. Ce dernier accord par exemple a pour objectif particulier d'aider à la création d'un centre de calcul et à la formation d'informaticiens de gestion ainsi que de contribuer au développement du traitement de texte en langue arabe. Ces sortes de « jumelages » universitaires ont le double mérite de favoriser des contacts suivis entre des partenaires appelés de ce fait à mieux se connaître et de garantir l'efficacité d'actions entreprises dans un cadre qui cesse d'être anonyme.

Libérée des contraintes de l'urgence, cessant d'être commandée par des besoins quantitatifs, la coopération culturelle, scientifique et technique a pris progressivement des formes nouvelles, caractérisée par un affinement continu des méthodes, la recherche de l'effervescence et des contacts intellectuels, en définitive, par une exigence de qualité.

L'accent est très régulièrement mis par les deux partenaires sur le caractère exemplaire de leur coopération, tout particulièrement dans le domaine culturel; cette appréciation va au-delà des congratulations d'usage dans toute rencontre officielle; c'est à juste titre que la Tunisie et la France peuvent se déclarer satisfaites du bilan de 25 années de relations marquées à la fois par la cordialité et l'efficacité. Néanmoins, certains problèmes existent qui devront être évoqués.

III. - UN BILAN POSITIF

La contribution directe et indirecte de la coopération culturelle et technique au développement est particulièrement difficile à évaluer de façon précise. Elle ne saurait être réellement isolée des effets économiques et sociaux de la coopération dans son ensemble et ne peut être appréciée que dans le cadre d'une vue générale de la structure sociale du pays concerné et des orientations définies par celui-ci en matière de politique économique. Sans vouloir mener ici une telle analyse qui sortirait du cadre que l'on s'est fixé, il est néanmoins possible d'utiliser quelques indications qui mettent en évidence les performances accomplies par la Tunisie depuis l'indépendance dans quelques-uns des secteurs où la collaboration française a été plus particulièrement requise. Le chiffre global de la population scolaire a pu être multiplié par 3,5 en 25 ans grâce aux importants investissements décidés par le gouvernement tunisien dans le secteur éducatif (30 % du budget annuel y ont été consacrés en moyenne durant cette période). Alors que le taux de scolarisation de la population musulmane était de l'ordre de 11 % en 1953, plus des trois quarts de la population scolarisable accèdent désormais au primaire, les effectifs de l'enseignement secondaire se sont accrus de plus de 700 % depuis l'indépendance et le nombre des étudiants a décuplé. Un progrès considérable a été accompli qui a touché très largement les masses rurales même si des inégalités régionales persistent. La coopération avec la France a aidé la Tunisie à faire face à l'explosion de la démographie scolaire et à augmenter la part des lycéens et étudiants inscrits dans des filières à dominante scientifique et professionnelle. Le domaine de la santé constitue un autre exemple des progrès accomplis dans un secteur dont l'organisation est inspirée pour partie du modèle français et où la coopération avec la France joue un rôle important au plan tant de l'assistance hospitalière que de la formation et de la recherche médicale. En 1956, l'espérance de vie à la naissance était de 47 ans, le taux de mortalité dépassait 20 % et le nombre des médecins tunisiens était inférieur à 200; aujourd'hui l'espérance de vie dépasse 57 ans, le taux de mortalité a diminué de moitié et en 1978 on dénombrait environ 1 500 médecins (dont 2/3 de Tunisiens). C'est avant tout au compte de la rencontre historique, que J. Poncet qualifie d'except-

tionnelle, entre un peuple politiquement libéré et une intelligentsia nationale moderniste, et de la dynamique qui en est résulté, que doivent être mis les résultats significatifs obtenus par la Tunisie dans son combat contre le sous-développement. Il n'en reste pas moins que l'assistance française en hommes et en matériel relayée progressivement par une coopération axée sur la formation des cadres et les transferts de technologie a contribué de façon non négligeable à l'effort de développement du pays et à l'amélioration des conditions de vie de ses habitants. La relève accomplie ou en cours des coopérants français par leurs collègues tunisiens atteste la réussite des programmes de formation d'enseignants et de cadres administratifs scientifiques et techniques. Grâce aux résultats obtenus dans ce domaine et compte tenu à la fois de son appartenance au monde arabe et de la place qu'elle occupe au sein de la communauté francophone, la Tunisie envoie à son tour des coopérants à l'étranger, principalement en Afrique et au Moyen-Orient, dans le cadre bilatéral ou multilatéral.

La coopération désigne avant tout, selon M. Flory, la collaboration à une tâche commune, ce qui la distingue fondamentalement du simple échange commercial; elle est également un mécanisme de redistribution des richesses. Cependant, la coopération n'est pas seulement affaire de solidarité et de transferts à sens unique vers le pays demandeur, elle ne va pas sans contreparties pour l'autre partenaire au plan culturel, économique et politique. Ces contreparties sont tout aussi difficiles à évaluer que les effets de la coopération sur le développement du pays directement bénéficiaire, dans la mesure où elles ne sont en général ni simultanées ni de même nature. Il est indéniable néanmoins que la mise en œuvre par la France de moyens contribuant à la réalisation des plans de développement de la Tunisie, notamment dans le domaine de la formation, a amélioré son propre rayonnement culturel, consolidé sa position de partenaire commercial privilégié, et favorisé la convergence de vues entre les deux pays sur nombre de questions politiques de dimension régionale ou mondiale.

La coopération culturelle et technique franco-tunisienne s'est révélée particulièrement fructueuse pour chacun des partenaires suscitant un légitime sentiment de satisfaction, largement partagé, chez ceux qui ont participé à cette œuvre commune; malgré le souci constant d'améliorer les mécanismes et les résultats de la coopération, les sujets de préoccupation sont loin d'avoir disparu.

IV. - CERTAINS PROBLÈMES DE MEURENT

Nombre d'observateurs avertis de la société tunisienne et plus généralement de la société maghrébine ont attiré l'attention sur certaines difficultés de fonctionnement du système d'enseignement qui semblent devoir être imputées au moins pour partie au bilinguisme. Ainsi, d'après H. Skik, on assiste à une déperdition scolaire importante à tous les stades de l'enseignement : plus d'un

tiers en moyenne des élèves de chaque cours suivi entre 1958 et 1978 a redoublé ou abandonné. Dans le primaire où le rendement scolaire est particulièrement bas, il existe une étroite corrélation entre la faiblesse des notes obtenues aux épreuves de français et l'échec à l'examen d'entrée dans le secondaire; de surcroît, près de la moitié des élèves qui entrent dans le secondaire sont également faibles en français, aussi moins de 20 % d'entre eux en sortent avec un diplôme en huit ans au moins. H. Skik en conclut que « l'école primaire ne prépare aucunement la majorité des élèves à recevoir un enseignement général et spécialisé en français (et que) très nombreux sont probablement les élèves qui passent d'une classe à l'autre, accomplissent tout le cycle secondaire et accèdent même à l'université, en ayant une connaissance approximative de ce qu'on leur a enseigné ». Ces considérations sur la baisse du niveau des élèves ne sont certes pas l'apanage de la Tunisie mais on comprend à la lumière de ces analyses que le processus d'arabisation relancé depuis quelques années possède, en plus de sa légitimité socio-culturelle, une rationalité certaine au plan pédagogique dans la formation de base. L'accent mis, durant le cycle primaire, sur l'apprentissage et l'utilisation de la langue arabe devrait permettre aux élèves interrompant leurs études à l'issue de ce cycle de mieux posséder la langue arabe plutôt que de parler des bribes de l'une et de l'autre langue; ceux qui poursuivent leurs études pourront utiliser dans de meilleures conditions le français comme langue véhiculaire de l'enseignement scientifique et comme langue de culture, si toutefois des mesures appropriées sont mises en œuvre afin de renforcer son apprentissage en tant que langue étrangère.

A ce problème de déperdition scolaire s'ajoute celui de la déperdition sociale occasionnée par l'émigration durable de certains travailleurs hautement qualifiés. Bien que cette fuite des cerveaux semble affecter la Tunisie dans une moindre proportion que beaucoup d'autres pays en voie de développement, il n'en reste pas moins que le dépaysement de longue durée d'une partie des étudiants dans le cadre de leur formation et les différences des niveaux de rémunération entre pays du nord et pays du sud peuvent avoir une incidence négative sur la propension à « travailler au pays », notamment dans certains secteurs sensibles comme l'informatique, l'énergie ou l'industrie de pointe. En matière de coopération technique, la recherche d'une réelle adéquation aux besoins essentiels de la Tunisie est effective dans la plupart des cas; cependant, malgré les améliorations enregistrées depuis dix ans, les actions entreprises dans ce domaine demeurent encore relativement dispersées et les considérations de prestige ne sont pas toujours absentes lors de la détermination des programmes.

Les manifestations culturelles, particulièrement dans le domaine des arts, ne touchent la plupart du temps, que ce soit dans le sens Tunisie-France ou France-Tunisie qu'un trop petit nombre de gens, ce qui les fait parfois qualifier d'élitistes; il existe aussi une action culturelle de masse par le canal de la télévision, mais la part des émissions de création dans le lot des émissions fournies à la Tunisie reste trop faible et les productions diffusées ne sont pas toujours exemptes d'un certain ethnocentrisme. Les réels efforts entrepris pour mieux faire connaître, dans chacun des deux pays, la culture de l'autre se

trouvent de surcroît relégués dans une position marginale si on les rapporte d'une part à l'ampleur des problèmes résultant des attitudes d'ignorance, voire de rejet, qui ont longtemps prévalu dans notre pays à l'égard de la communauté maghrébine, d'autre part aux effets socio-culturels négatifs du « quadrillage » de la société tunisienne par l'industrie touristique internationale. Du fait de la tendance, malheureusement largement répandue chez les consommateurs de séjours organisés, à considérer les habitants du pays hôte comme « les animaux d'un zoo humain » — pour reprendre une expression du professeur Sabatier — le tourisme, facteur potentiel de compréhension interculturelle devient une forme de pollution, ou d'agression qui invalide partiellement la portée des actions entreprises en matière d'échange culturel. Des actions de formation concernant les animateurs culturels régionaux ont été entreprises ces dernières années avec le concours du PNUD; la coopération tuniso-française pourrait être le cadre d'une réflexion menée en commun sur les moyens de renforcer la médiation culturelle en partant des expériences de tourisme-rencontre, comme celles qui ont été réalisées à Tabarka. Il convient certainement de prendre garde aux risques d'aliénation culturelle et d'écartèlement intellectuel qui peuvent résulter de la prétention à disposer d'une culture sans rivage et de l'inculcation, même involontaire, d'attitudes érigées en modèle qui ne sont pas toujours bénéfiques pour le développement du pays d'accueil. D'une façon générale le dialogue s'avère difficile, comme le soulignait déjà il y a une quinzaine d'années B. Etienne, « quand une des deux cultures en cause a plus de moyens que l'autre de s'exprimer, c'est-à-dire parfois de s'imposer ».

Le poids de ces problèmes, qui ne concernent d'ailleurs pas exclusivement la coopération entre la France et la Tunisie, mais les relations nord-sud dans leur ensemble, est en rapport avec l'importance des efforts consentis et des résultats positifs obtenus par les deux partenaires. Un système d'évaluation bilatéral des actions de coopération, adapté aux besoins spécifiques de la Tunisie, pourrait contribuer, dans le cadre des travaux de la commission mixte, à introduire une plus grande clarté dans l'analyse des avantages et des coûts de toute nature impliqués par la politique suivie, à rendre celle-ci plus efficiente en garantissant une relation optimale entre les buts visés et les moyens employés et enfin à favoriser des innovations garantes de l'avenir.

∴

Une « nouvelle vitesse » de la coopération et un approfondissement du dialogue entre les deux pays sous-tendent les perspectives d'évolution des relations culturelles franco-tunisiennes.

V. - DES PERSPECTIVES PROMETTEUSES

Une relance de la coopération pédagogique a été décidée en 1980 avec pour objectif le renforcement du système de formation et de recyclage des professeurs tunisiens de français. Parallèlement un effort a été réalisé en France afin d'intégrer des cours d'arabe, dès l'enseignement primaire, dans les zones géographiques où la demande est importante. Des actions de formation permanente destinées aux professeurs d'arabe, notamment tunisiens, désireux de travailler en France, est envisagée dans le cadre des centres de formation et d'information sur la scolarisation des enfants de migrants. Par ailleurs, en Tunisie, la création d'un lycée franco-arabe dans lequel l'enseignement de la langue et de la civilisation française occuperait une place de choix, est envisagée à l'horizon 1981. Les disciplines scientifiques y seraient enseignées en français et des classes préparatoires aux grandes écoles pourraient y être ouvertes. Cet établissement à vocation bilingue et biculturelle, qui reprendrait l'esprit du collège Sadiki, ferait l'objet d'un effort particulier de coopération de la part de la France. Les lycées français pour leur part, devraient continuer à accueillir les élèves tunisiens qui en font la demande, en veillant à dispenser un enseignement de la langue arabe qui leur permette de s'intégrer sans difficulté à la vie active dans leur pays.

La création d'un véritable centre culturel français à Tunis est également envisagée afin de favoriser une meilleure appréhension des divers aspects de la réalité culturelle de notre pays. Ce centre pourrait notamment regrouper la bibliothèque, des salles de cours audiovisuels de français, le centre d'information et de documentation sur les enseignements et les professions, la cinémathèque et la téléthèque actuellement relativement dispersés. Il convient de noter qu'un institut du monde arabe, visant à promouvoir dans notre pays une meilleure connaissance de la culture arabo-islamique, est actuellement en projet à Paris et que l'apprentissage de la langue arabe, dans le cadre de l'enseignement supérieur concerne actuellement 4 500 étudiants, inscrits dans 16 universités dont 10 proposent des formations doctorales en islamologie et civilisation du monde arabe. La création d'une seconde chaîne de télévision francophone en Tunisie dont la réalisation a été différée pour des raisons techniques et financières, constituerait un encouragement certain à la réalisation en commun d'émissions et de films de qualité, axés plus directement sur les préoccupations de la Tunisie.

En matière de coopération technique, au fur et à mesure que les programmes engagés antérieurement se terminent, les actions portent de plus en plus sur des secteurs prioritaires et d'avenir : agriculture, pêche, informatique, énergies renouvelables. Un projet pilote de formation supérieure et continue devrait être mis en œuvre dans le domaine de l'élevage et de la production fourragère afin d'assurer une formation de niveau ingénieur-adjoint et de

diffuser les informations techniques les plus récentes auprès des responsables d'unités de production. Le soutien français au développement intégré d'une région agricole est également à l'ordre du jour. Un programme de recherches a été établi entre l'institut scientifique et technique des pêches maritimes de Nantes et l'office national des pêches en vue d'intensifier les ressources pélagiques. La coopération au plan informatique est déjà bien engagée et s'exerce à la fois dans le domaine de la formation et du conseil en organisation. La faculté des sciences de Tunis collabore avec l'institut national de recherche en informatique et automatique notamment pour ce qui concerne l'informatique de réseaux, et le centre national de l'informatique, qui a notamment pour mission de coordonner les activités des différents ministères dans ce domaine, envisage de créer avec le concours d'une société de service française deux centres de calcul régionaux permettant de diffuser plus largement cette technologie et par là même de contribuer à promouvoir un meilleur équilibre régional. Un programme de coopération dans le secteur des énergies solaire et éolienne devrait être développé dans le cadre de l'institut de Radès dont la vocation première est, avec le concours d'experts français de l'AFPA et des apports financiers du ministère français du Travail et de la banque mondiale, d'assurer la formation et le perfectionnement des agents de maîtrise et des formateurs dans les spécialités techniques. Cet ambitieux programme a d'autant plus d'importance que la Tunisie souffre actuellement d'un certain manque de cadres intermédiaires. La construction d'une station de dessalement de l'eau de mer fonctionnant grâce à l'énergie solaire est à l'étude en vue de faciliter l'approvisionnement de la capitale en eau potable.

Ce nouveau stade de la coopération culturelle, scientifique et technique franco-tunisienne se caractérise également par une meilleure coordination des actions de formation et des actions à caractère commercial, et un engagement accru de la France en matière de financement d'opérations de développement permettant à la Tunisie de mieux exploiter les possibilités dont elle dispose. La création d'une banque d'investissement au capital de laquelle participeraient la Tunisie, des institutions financières françaises et des partenaires arabes a été décidée en octobre 1980, avec la préoccupation de réduire et de financer le déficit de la balance commerciale et des paiements. Ce cadre général d'une coopération améliorée et plus concrète ira de pair avec un renforcement des actions de coopération triangulaire. La Tunisie est en effet un partenaire de premier plan non seulement pour ouvrir les marchés arabes du Proche-Orient, ce qui ne saurait constituer un objectif en soi, mais surtout pour inciter les Etats pétroliers du golfe à recycler une partie de leurs disponibilités financières dans des programmes de développement où la France peut apporter son expérience et son savoir-faire. Le projet français de trilogue rejoint ainsi l'idée tunisienne de contrat de développement préconisée par le Président Bourguiba.

VI. — PROMOUVOIR LE DIALOGUE ENTRE LES CULTURES

Ce style nouveau et plus directement appliqué au développement de la Tunisie devra s'accompagner d'un renforcement du dialogue entre les cultures. Loin de s'opposer à l'arabisation au nom d'une conception révolue de la francophonie, la France entend au contraire participer à ce mouvement qui devrait permettre à la coopération culturelle entre les deux pays de s'exercer dans un cadre rénové. Un véritable dialogue ne peut avoir lieu qu'entre partenaires à la fois conscients de leur identité propre, respectueux de celle de l'autre et sensibles aux richesses engendrées par le contrat des différences. Un programme de travail franco-arabe dans le domaine de la pédagogie des langues, de la linguistique et du lexique constituerait certainement un atout précieux pour assurer la pérennité du dialogue entre les deux cultures, la plupart des modèles de traduction de l'arabe en langue étrangère et vice versa étant anglophones. La France apporte régulièrement son appui, par l'intermédiaire de l'AUEPELF, à l'institut de linguistique organisé depuis plusieurs années par l'institut Bourguiba des langues vivantes; des missions françaises collaborent aux différentes commissions de réforme de l'enseignement du français instituées par le ministère tunisien de l'éducation et une coproduction de documents pédagogiques est envisagée. Le français, contrairement à certaines idées reçues, devrait gagner à être enseigné comme une langue étrangère, à l'aide de techniques modernes et de méthodes s'appuyant sur les données de la linguistique.

La poursuite d'un réel dialogue entre les deux pays suppose, en plus du souci de redonner à la langue arabe sa plénitude, que les divers acteurs de la coopération manifestent un esprit d'ouverture à l'égard de la culture du pays où ils sont appelés à servir. Comme le soulignait à cet égard J. Rigaud dans son rapport sur les relations culturelles extérieures, les coopérants doivent être non seulement de haute valeur mais également réellement motivés et suffisamment mobiles. Le centre de formation des coopérants culturels et techniques internationaux (CFECTI) joue d'ores et déjà un rôle positif d'information et de préparation des enseignants et des experts; il serait sans doute souhaitable de renforcer le rôle de cet organisme.

Un autre aspect essentiel de l'approfondissement du dialogue entre la France et la Tunisie concerne les conditions d'accueil réservées dans notre pays aux ressortissants tunisiens et plus généralement aux personnes d'origine étrangère, quelle que soit leur nationalité et leur statut : travailleurs immigrés, étudiants, touristes. La France, terre d'asile et patrie des droits de l'homme, est dans les faits, trop souvent inhospitalière, particulièrement envers ceux qui, dans leur pays reçoivent pourtant les Français comme des hôtes de marque.

Si la situation juridico-administrative des immigrés est présentement en cours d'amélioration, il reste beaucoup à faire, notamment au plan associatif et individuel, pour qu'un séjour dans notre pays ne puisse plus jamais être considéré comme « la plus haute des solitudes ». Les conditions de sélection et

d'accueil des étudiants étrangers, qui s'étaient dégradées depuis plusieurs années viennent de faire l'objet d'un certain nombre d'amélioration qui méritent d'être poursuivies. De surcroît une certaine continuité dans les relations entre les personnes ayant effectué un stage en France pourrait être assurée, par exemple par l'intermédiaire d'une publication d'information générale sur les principales réalisations de la recherche française, les grandes manifestations culturelles et les activités de coopération internationale de notre pays.

* *

Dans un contexte marqué par le renoncement aux opérations d'assistance et par la mise en œuvre d'une stratégie pour le développement, une approche globale de la coopération est plus que jamais nécessaire. La définition progressive d'un nouvel ordre international ne devra pas seulement mettre l'accent sur les aspects économiques mais également intégrer la composante culturelle, en particulier dans le domaine de la formation des hommes, des transferts de technologie et des communications de masse.

Les mutations souhaitables devront être accomplies avec souplesse et pragmatisme en accordant la plus grande attention aux besoins et aux attentes de l'autre partie; cette mise à jour constante de la politique de coopération devra être réalisée en ayant conscience du fait que le temps des rapports à sens unique qui conduisaient à accentuer les rapports d'intérêt est révolu et que les cultures africaines exigent désormais « un double mouvement du don et du recevoir entre partenaires libres et égaux », pour reprendre une expression du précédent directeur général de l'UNESCO. Ce dialogue des civilisations conduit par les Etats dans le cadre de leurs activités de coopération ne pourra toutefois conduire à une fécondation réciproque des cultures que si chacun d'entre nous, comme nous y invite R. Garaudy, considère l'autre homme, l'autre culture comme une partie de lui-même qui l'habite et lui révèle ce qui lui manque.

Michel TREUTENAERE

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- A. BOUHDIBA, *A la recherche des normes perdues*, MTE, 1973.
 CRESM, *Introduction à l'Afrique du Nord contemporaine*, CNRS, 1975.
 CRESM, *Indépendance et interdépendances au Maghreb*, CNRS.
 CRESM, *Mouvement culturel et coopération au Maghreb*, CNRS.
 R. GARAUDY, *Pour un dialogue des civilisations*, Denoël, Paris, 1977.
 J. PONCET, *La Tunisie à la recherche de son avenir*, E S, Paris, 1974.
 J. RIGAUD, *Les relations culturelles extérieures*, D F, Paris, 1980.
 M. SMIDA, *L'enseignement supérieur en Tunisie*, STD, Tunis, 1974.

N. SRAIEB, *Colonisation, décolonisation et enseignement. L'exemple tunisien*, INSE, Tunis, 1974.

Y. ZOUGHLAMI, *Enseignement, scolarisation et scolarité en Tunisie*, Thèse, Université de Paris I, 1977.

Revues

Actuel Développement, en particulier n° 38, sept.-oct. 1980, « L'arabisation au Maghreb ».

Annuaire de l'Afrique du Nord, e. p. années 1967, 1971, 1973, 1978, CNRS.

Courrier de l'UNESCO, e. p. n° de fév. 1981, A. BOUHIBA : « Le tourisme, une rencontre manquée ? ».

Dialogue, e. p. n° 141 et 199.

Esprit, juillet-août 1970, numéro spécial sur la coopération.

France-Pays arabes, e. p. n° d'août-septembre 1979.

Industrie et travaux d'outre-mer, e. p. n° d'octobre 1979.

Jeunes Afrique, e. p. n° de janv. 1978, dossier tourisme et tiers-monde.

Journal médical des voyages, numéro spécial Tunisie.

Maghreb-Machrek, e. p. n° 78, 1978, H. SKIK, « L'enseignement en Tunisie, 20 ans après la réforme de 1958 » ; 1^{er} trim. 1981, R. SANTUCCI : « La politique étrangère de la Tunisie ».

Maghreb Sélection, divers.

Marchés tropicaux et méditerranéens, e. p. n° du 31 oct. 1980 et du 27 fév. 1981.

Monde diplomatique, n° de fév. 1972, « La Tunisie en crise » ; déc. 1975.

La Tunisie, 20 ans après, août 1980, « Le tourisme dans le Tiers monde ».

Peuples méditerranéens, n° 1, oct. déc. 1977, G. GRANDGUILLAUME, « Pour une anthropologie de l'arabisation au Maghreb ».

Revue tunisienne des Sciences de l'Éducation, e. p. n° de nov. 1976 et juillet 1978.

Tiers monde n° 59-60, 1974, « Le bilinguisme à l'école ».

Tunisie-France, n° 1, juillet 1976, « Une coopération exemplaire ».

Divers

Bulletin d'information du Service culturel et de Coopération de l'ambassade de France en Tunisie • 87 • e. p. n° 18 à 25.

CFECTI-Service d'appui culturel, A. ABDERRAHMANE, « Place de la langue française dans l'enseignement en Tunisie ».

CFECTI-Service d'appui aux enseignants : « L'enseignement à l'époque coloniale ; les politiques éducatives au Maghreb ; la situation linguistique au Maghreb ; l'arabisation de l'enseignement ; l'enseignement en Tunisie, échec scolaire et expression langagière » (juin 1980).

Colloque sur les relations tuniso-françaises dans le présent et dans leurs perspectives d'avenir, avril 1977.

Convention franco-tunisienne de Coopération culturelle, scientifique et technique et ses annexes.

Encyclopédie universalis, article « Coopération ».

Journée d'information sur les relations entre la langue arabe et la langue française.

Conseil international de la langue française, 29-30 avril 1974 ; document réalisé avec l'aide de l'agence de coopération culturelle et technique.

Ministère tunisien des Affaires culturelles et de l'Information, *Histoire des relations tuniso-françaises*, 1972.

Programme des Nations-Unies pour le Développement, Tunisie.

Rapports d'activité du Service culturel de l'ambassade de France à la DGRST du ministère des Relations extérieures.

Articles divers de *L'Action*, *Le Figaro*, *Le Monde*, *La Presse*, *Le Temps*.